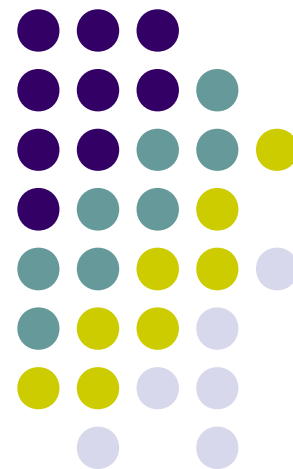
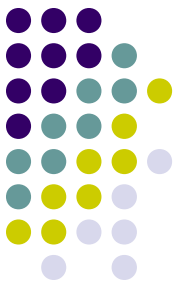


# ULIS LP Eiffel

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



# Les missions de L'ULIS LP Formation et Insertion



- L'ULIS s'inscrit dans le projet de formation et d'insertion de l'élève en situation de handicap.
- Ce dispositif implanté dans le lycée propose une organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques de cet élève et permet la mise en œuvre de son Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Le PPS définit les modalités de scolarisation et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et para médicales répondant aux besoins de l'élève en situation de handicap.
- Les élèves sont inscrits dans une classe de CAP. Ils bénéficient d'un enseignement adapté et d'aménagements en regroupement et dans leur classe de référence.
- A la fin de son parcours, l'élève doit être en possession d'une certification professionnelle que ce soit une certification diplômante ou une attestation de compétences acquises.

# Les formations du LP faisant l'objet d'un suivi en ULIS



**CAP Cuisine et Restauration**

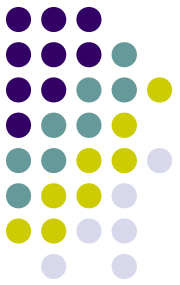


**CAP et Bac Pro Peinture Carrosserie  
CAP Maintenance Mécanique Parcs et Jardins**



**CAPA Productions Horticoles Florales et Légumières  
Travaux Paysagers**

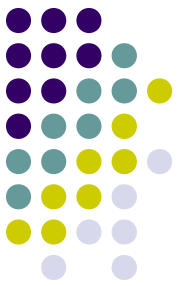
# Profil des élèves accueillis



Les élèves en situation de handicap présentent des:

- TFC Troubles des Fonctions Cognitives (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- TFM Troubles des Fonctions Motrices (dont les troubles dyspraxiques)

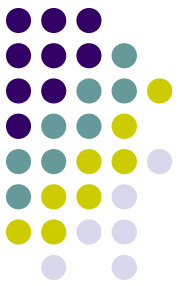
# Admission en ULIS LP



- L'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) propose une orientation en ULIS LP à l'Équipe Pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- La décision d'orientation est prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). L'Accord revêt la forme d'une notification.
- Le chef d'établissement procède alors à l'inscription de l'élève dans sa classe de référence.

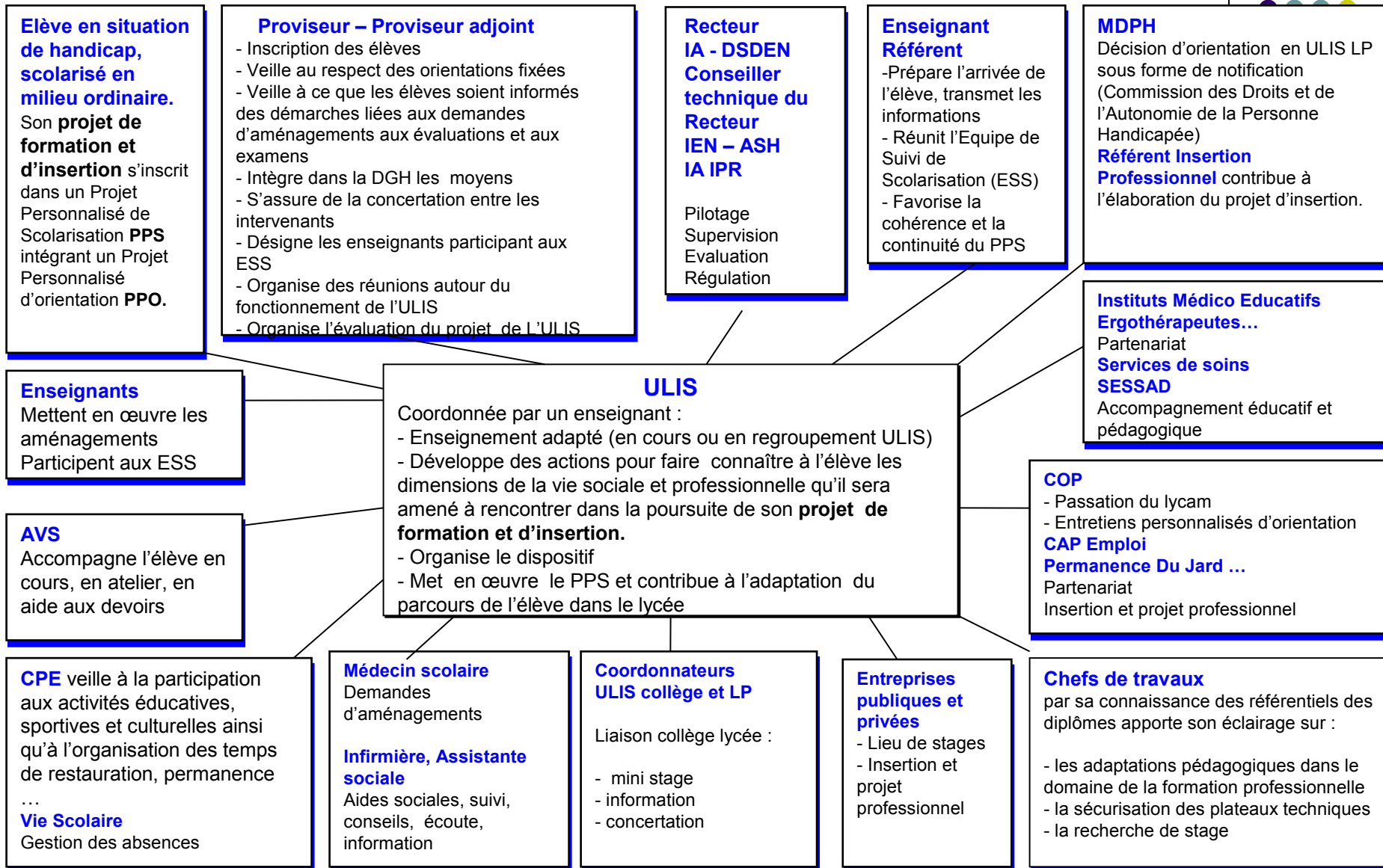
# Fonctionnement de L'ULIS LP

Gustave Eiffel de Reims



- Dans la perspective de passer le CAP, les élèves sont inclus dans le maximum de matières (l'anglais et les arts appliqués sont facultatifs). Des épreuves sont validées dès la première année (Contrôles en Cours de Formation).
- Ils bénéficient d'heures en regroupement ULIS.
- Leur emploi du temps et leur parcours sont adaptés en fonction de leurs besoins et de leurs résultats.
- Un cycle en ULIS dure de 2 à 3 ans.

# Les acteurs de l'ULIS



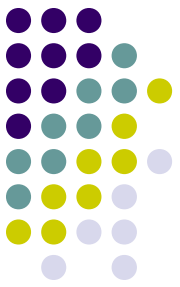
# Les moyens humains et matériels



- Un enseignant coordonnateur qui est chargé:
  - **de l'adaptation de l'enseignement:**
    - analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves
    - proposer des situations d'apprentissage que requiert le handicap des élèves,
  - **de dispenser un enseignement adapté** en regroupement ou en classe de référence,
  - **d'organiser le travail des élèves** en fonction des indications portées par le PPS et en lien avec l'ESS,
  - **de l'organisation du dispositif,**
- Une Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif.
- Un lieu spécifique permettant un regroupement.

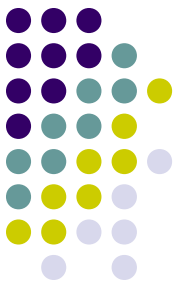


# Les adaptations pédagogiques



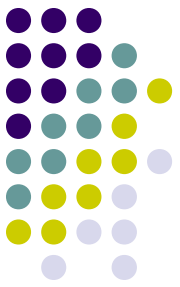
- adaptation des supports écrits (fond et forme),
- accompagnement en cours ou en atelier par l'AVS,
- enseignement adapté mis en œuvre par le coordonnateur en classe de référence ou en regroupement,
- emploi du temps adapté (plus ou moins d'enseignement général ou professionnel, périodes de stages en entreprises plus importantes),
- adaptation des évaluations (1/3 tps, aide humaine),
- aménagement des conditions de passation des épreuves des examens.

# Activités conduites en regroupement



- Étayage des cours (préparation en amont et renforcement en aval des notions étudiées).
- Révision avant les évaluations ou CCF.
- Aide au travail personnel.
- Préparation des dossiers en histoire, géographie, supports des CCF.
- Ateliers pour apprendre à apprendre.
- Aide à la recherche de stage.
- Apprentissages décrochés du CAP.
- Possibilité d'intervention d'un PLP.

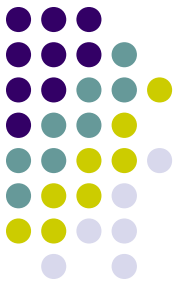
# Quelques-unes des missions de l'AVS co auprès de l'élève



Accompagner l'élève en cours ou en atelier pour

- le recentrer sur la tâche quand il présente des troubles du comportement, de dispersion, d'organisation;
- découper la tâche en étapes...
- l'aider à la reformulation,
- le guider dans la lecture de tableaux, de graphiques,
- soutenir la prise de notes
- ...

# Les élèves qui ne s'épanouissent pas en ULIS LP



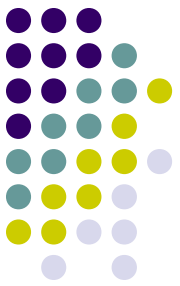
- Les raisons évoquées par les élèves, les parents, les enseignants :
  - une orientation par défaut,
  - une inadéquation entre le métier visé et le profil de l'élève,
  - l'élève n'est pas en possession des compétences de bases (au moins le palier 1 du socle *rapport de l'IG, note juillet 2012 p.127*),
  - un décrochage était déjà présent au collège.
- Conséquences:
  - absentéisme
  - arrêt de la scolarité.

# Compétences attendues quand l'obtention du CAP est visée



- Lecture
  - Savoir lire un texte littéraire ou un documentaire et le comprendre (reformuler, résumer, répondre à des questions sur ce texte).
- Écriture
  - Répondre à une question par une phrase complète à l'écrit.
  - Commencer à rédiger un texte de plusieurs lignes.
- Mathématiques
  - Connaissance des nombres  $<$  ou  $=$  à 10 000.
  - Connaissance des nombres décimaux.
  - Savoir utiliser des tableaux de conversions.
  - Commencer à résoudre des problèmes liés à la proportionnalité.
  - Savoir utiliser une calculatrice scientifique.

**Les élèves effectuent tous leurs calculs à l'aide d'une calculatrice.**



# Textes de références

- Textes institutionnels
  - Circulaire N° 2010-088 du 18-06-2010 Scolarisation des élèves handicapés – dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré.
  - La loi N°2005-102 du 11-02- 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
  - Rapport de l'Inspection Générale – note juillet 2012 sur La mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale
- Ce diaporama a été élaboré:
  - à partir du bilan 2012- 2013 du dispositif ULIS LP Eiffel volets 1 et 2